

COMPTE RENDU
CSS ORANO
SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE
25/06/2026

INTITULE	STATUT	NOM	PRESENT EXCUSE ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Narbonne		M. MAILLES Thierry Mme MABEIX Zoé Mme FERNANDES Sophie	Présent Présente Présente
DDETSPP		M. DEBLONDE Olivier	Présent
DREAL		Mme BARRIERE Lisa M. BONAFIOUS Robin	Présente Présent
SDIS		M. DUBOIS Jean-Marie	Présent
DDTM		M. GONZALEZ Grégory	Présent
collège collectivités territoriales			
CD 11		M. MORLON Francis	Présent
Commune de Narbonne		M. VIENNE Sylvain	Présent
collège riverains			
ECCLA		Mme ARDITI Maryse	Présente
collège exploitants			
ORANO		M. CASTEL Christophe M. DUBECQ Nicolas M. BOUTET Georges	Présent Présent Présent
Collège salariés			
ORANO		M. CAMILLERI Baptiste M. TOBENA Michel	Présent Présent

Ordre du jour :

- 1) Approbation des compte-rendu de la CSS du 13 janvier 2026 et de la CSS exceptionnelle du 26 mars 2026 ;
- 2) Bilan Orano 2025 en matière de risques accidentels ;
- 3) Point d'avancement sur le schéma directeur des lagunes ;
- 4) Bilan Inspection des installations classées "risques accidentels" 2025 ;
- 5) Divers/questions.

Ouverture de la séance à 14h05, sous la présidence de M. Thierry Mailles, sous-préfet de Narbonne. L'ordre du jour est présenté et un tour de table est réalisé.

1) Approbation des comptes-rendus de la CSS du 13 janvier 2026 et de la CSS exceptionnelle du 26 mars 2026

Les comptes-rendus des CSS sont validés à l'unanimité des votants.

1) Bilan Orano 2025 en matière de risques accidentels

M. le représentant de la société ORANO effectue un bilan des actions réalisées l'an dernier : elles concernent précisément des études de renforcement des structures de stockage, l'amélioration de la gestion du risque incendie avec mise en place de détecteurs dans différents locaux, la modification de la panoplie UO2 (hydrogène), le renforcement des contrôles des wagons d'HF, la redéfinition du standard des vannes utilisées pour l'acide nitrique.

La rénovation de l'atelier « récupération » permettra aussi d'être plus efficace et représente une meilleure ergonomie pour les salariés.

La politique de la BU ORANO CE et le manuel de gestion de la sécurité ont été mis à jour. Le retour d'expérience de la gestion des mesures de maîtrise des risques (MMR) a aussi été effectué.

Point sur les inspections du site : 11 inspections ont été effectuées en 2025 par la DREAL, EURATOM, HFDS et Andra.

En plus de la surveillance globale, le groupe ORANO réalise une série d'inspections internes, avec un corps d'inspecteurs.

Concernant les plans de surveillance, 38 couvrent les domaines des ICPE, la surveillance des rejets chroniques, la surveillance du site, la maîtrise des rejets accidentels, la logistique, la radioprotection et la gestion des déchets liquides et solides.

100% des contrôles périodiques et réglementaires sur les équipements ont été effectués.

Mme Arditi pour l'association ECCLA demande à l'exploitant si les fuites repérées cette année sont les mêmes qu'en 2023.

La réponse est négative, même s'il s'agit aussi de fuites qui concernent le même produit : l'ammoniaque.

M. le sous-préfet souhaite savoir quand a eu lieu la reprise des activités d'ORANO suite à la période COVID.

L'exploitant répond qu'elles ont repris en 2019.

L'exploitant présente par ailleurs deux exercices POI qui ont été effectués avec le SDIS et la gendarmerie, le 3 avril et le 7 novembre.

Le premier avait pour thème une fuite accidentelle de HNO3 et le second, un incendie de matière combustible avec risque de malveillance.

L'intérêt de faire cohabiter les différents services en situation sur le terrain est souligné.

Cinq autres exercices incendies et de sécurité se sont déroulés en interne en 2025, autour des thèmes des fuites de gaz, de vannes fuyardes, ou encore de fuites sur tuyauterie.

Ces actions ont notamment permis au site d'identifier des pistes d'améliorations sur la communication interne.

Une hausse des événements annuels (67 contre 37 en 2024), est également relevée.

L'exploitant précise toutefois que ces événements sont qualifiés en « non grave » et sont le plus souvent associés à un facteur humain/organisationnel, notamment dans le cadre des transports mais constatés à l'arrivée sur site (causes externes au site). Plus précisément, neuf événements significatifs de transport ont nécessité des actions correctives immédiates de décontamination de la zone et l'alerte des fournisseurs de concentrés miniers, essentiellement situés en Ouzbékistan.

Aucun incident majeur n'est survenu.

Pour 2026, diverses pistes de progrès ont été identifiées : la prise en compte des retours d'expériences (REX), l'actualisation du plan de suivi des événements en lien avec l'ammoniac (NH₃), une surveillance accrue des fournisseurs, la mise à jour de la documentation opérationnelle, l'identification des circuits non utilisés, le renforcement de la "culture juste" au sein des équipes en déployant notamment une formation manager.

Concernant les investissements à venir, l'exploitant prévoit un budget de 300 M€ étalés sur les 10 prochaines années. Le représentant de ORANO mentionne plus en détails quelques points concernés : la poursuite du plan d'amélioration de la gestion du risque incendie, le remplacement de vannes, des réfections variées, le démantèlement d'installations arrêtées.

M. le représentant de la DDEPTS rappelle que les représentants du personnel doivent être associés aux mesures mises en œuvre sur le site, et participer à celles-ci de manière constructive.

2) Point d'avancement sur le schéma directeur des lagunes

M. le représentant d'ORANO explique que les effluents industriels générés ne sont pas rejetés au milieu naturel mais restent stockés sur le site. A court terme, les objectifs du site sont d'entreposer temporairement des RCTU, protéger l'environnement et optimiser la sécurisation du volume disponible, en conservant une garde hydraulique de 800 mm dans les bassins d'évaporation correspondant à plus de 2 épisodes méditerranéens. Ce dernier point est toujours en cours au vu du cumul de forts épisodes pluvieux début 2026.

A moyen et long terme, l'objectif porte sur le stockage définitif des RCTU, l'arrêt du remplissage des bassins d'évaporation et la suppression de l'entreposage des effluents nitrés dans la partie lagune.

M. Francis MORLON, représentant le CD 11, suggère d'organiser des réunions avec l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) à propos des volumes des résidus et du projet de stockage à Narbonne.

L'exploitant répond à ce sujet que divers projets sont en cours d'études, dont un projet de stockage sur Narbonne Malvesi, mais ce sujet est traité par les autorités dans le cadre de l'élaboration du PNGMDR (plan national de gestion des déchets radioactifs).

L'exploitant mentionne également la réalisation de tests « pilotes » sur le site, en vue du traitement des effluents industriels :

- projet de production de solution azotée – pilote en cours de test. Les premiers résultats ont montré que les objectifs de qualité client ont été atteints, la conformité des rejets gazeux est correcte, et un potentiel intérêt environnemental du procédé a été repéré. Les analyses

démontrent aussi la conformité au règlement européen concernant les éléments chimiques contaminants. ;

- projet de production d'acide nitrique (processus plus complexe) – pilote en cours de montage pour un démarrage prévu en fin d'année.

Mme Arditi pour l'association ECCLA, souligne que la seconde solution paraît justement plus intéressante malgré son coût en énergie (car l'acide nitrique est plus intéressant que l'engrais).

Enfin, l'exploitant rappelle que le procédé de référence pour le traitement du passif (effluents entreposés dans les bassins d'évaporation) est THOR, procédé connu à date et autorisé.

Le Directeur d'ORANO Malvesi présente également un point sur les rehausses des bassins B9/B10/B12 autorisés : B9 est réalisé à 80 %, mais les travaux réalisés sur ce dernier ont mis en évidence la nécessité, avant d'opérer les rehausses de B10-B12, d'équiper le site d'un dispositif de sécurisation utilisable en cas d'épisode méditerranéen. Les études sont en cours en ce sens.

Mme Arditi pour l'association ECCLA, demande si ce nouveau dispositif de sécurisation sera pérenne. L'exploitant indique qu'il s'agit d'un dispositif de sécurisation et qu'en ce sens, son utilisation sera limitée à la seule sécurisation du site et des bassins même si sa construction serait pérenne.

3) Bilan Inspection des installations classées "risques accidentels" 2025 ;

Mme la représentante de la DREAL démarre sa présentation par quelques mots sur la gestion des effluents sur site. Elle rappelle qu'au vu de la configuration du site (bassins extérieurs d'entreposage des effluents industriels) et des événements climatiques de ce début d'année, il est nécessaire de travailler à rendre le site moins « vulnérable » face aux aléas climatiques, notamment les épisodes pluvieux.

Dans ce contexte, en mars 2026, le préfet de l'Aude a pris un arrêté complémentaire pour demander à l'exploitant de : sécuriser l'entreposage de ses effluents, de mettre à jour l'étude de dangers du site, notamment sur la partie NATECH et enfin de transmettre une étude technico-économique présentant les différentes voies envisagées pour réduire l'entreposage des effluents sur le site, ainsi que la stratégie retenue et le calendrier envisagé.

Concernant l'année 2024, 3 inspections portant sur le risque accidentel ont été réalisées :

- Mai 2024 : sur l'atelier hydro fluoration, suite à un incident de dispersion de poudre d'uranium. Constat de l'arrêt immédiat de l'atelier avec nettoyage, plus recherche des causes et des actions correctives mises en place.

- Mars 2024 : action de contrôle sur la gestion des shunts et des "by pass" en lien avec l'action nationale SEVESO. Les conclusions montrent qu'il n'y a pas de shunts ou de "by-pass" possibles sur des éléments humains ou techniques prévus sur site pour limiter l'impact d'un événement. Le personnel est identifié et formé sur le sujet, les opérations à ce sujet sont tracées dans le suivi du site. Il n'y a donc pas de non-conformité relevée

- Octobre 2024 : en lien avec l'augmentation d'événements « ammoniacque » (NH3) ces dernières années. Un point d'attention sur ce sujet sera au cœur des échanges avec l'exploitant pour les années à venir.

Les inspections orientée « risque accidentel » de 2025 sont ensuite présentées :

- 12 avril : sur les liquides inflammables. La nécessité d'une mise à jour de l'AP a été relevée, ainsi que de compléter le POI. Il a aussi été demandé à l'exploitant de contrôler la présence de PFAS dans les mousses de défense incendie.

- 25 septembre : sur les premiers prélèvements environnementaux en situation accidentelle. Neuf points ont été contrôlés, les exigences réglementaires et plus précisément concernant les premiers prélèvements environnementaux sont respectées sur ce site

- 4 novembre : sur les pertes d'utilités. Pas d'écart, la DREAL suggère toutefois à l'exploitant d'intégrer cette thématique dans son prochain exercice POI. Il est précisé que les moyens de communication sont aussi des utilités.

En 2025, 2 inspections réactives ont également découlées de deux événements de fuites :

- 2 mai - fuite d'acide fluorhydrique sur un wagon : quatre points de contrôles ont été effectués. Depuis l'évènement, des contrôles lors de l'arrivée des wagons sur le site, notamment depuis le toit, ont été renforcés. Il est précisé que des scellés ayant été placés sur le wagon, ces derniers avaient empêchés une investigation rapide, ce qui fait que le rapport d'analyse de l'évènement est toujours en cours.

- 20 juin après une fuite d'acide nitrique en pied de colonne : l'évènement a été qualifié d'accident en lien avec la quantité de HNO3 ayant fuit (seuil SEVESO). Les points de contrôle ont révélé que les alarmes de détection ont fonctionné, que l'exploitant a eu une réaction rapide, et que la stabilité de l'ouvrage a pu être confirmé rapidement. Une ancienne fuite probable non détectée a toutefois été mise à jour par cet évènement. Le rapport d'analyse de l'évènement a été demandé à l'exploitant.

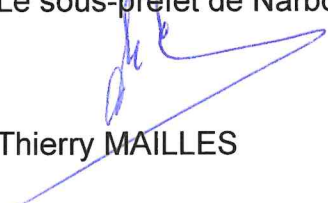
4) Divers/questions

Mme Arditi souhaite savoir combien de temps un wagon de résidus miniers peut rester sur site avant d'être déchargé.

L'exploitant répond que la plupart du temps, ils sont déchargés sous quelques jours au maximum.

M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 15h45.

Pour le préfet, et par délégation
Le sous-préfet de Narbonne


Thierry MAILLES

